

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 février 2026

Date et heure de la séance : 25 février 2026 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 7

Absent : 1

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absent** : MM. Florian CATINOT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°26/02/25/006

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Henri BARBUSSE pour participer au financement d'une classe découverte.**

Madame LIBIOUL fait part au Conseil Municipal de projet d'organisation d'une classe découverte à Chailles (Loir-et-Cher), du 17 au 20 mars 2026.

Ce séjour concerne 92 élèves de l'école élémentaire Henri Barbusse.

Le budget de l'opération s'élève à 30 763 € avec un financement prévisionnel réparti comme indiqué ci-dessous :

- Participation des familles (36 %) : 11 040 € (120 € par enfant) ;
- Participation communale sollicitée (33 %) : 10 255 € ;
- Reste à la charge de la coopérative scolaire (31 %) : environ 9 468 €.

Madame LIBIOUL précise que ce dossier a reçu un avis favorable lors de la commission « Finances » du 17 février 2026.

En conséquence, Madame LIBIOUL propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la coopérative de l'école élémentaire Henri Barbusse une subvention exceptionnelle de 10 255 € pour la réalisation de ce projet.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

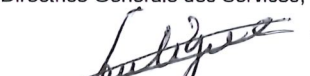


Hervé PRONONCE

### ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026  
Reçu en préfecture le 27/02/2026

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).